

Dossier d'enquête publique

**Concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors
des Ports au profit de la société VODAFONE**
(Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, articles L.2124-3 et R.2124-1 à
R.2124-12)

**Déploiement de deux câbles sous-marins à fibres optiques M2 et M3 2AFRICA
site d'atterrage à Marseille (GPMM), jusqu'à la limite des eaux territoriales françaises.**

Contenu du dossier prévu par l'article R.2124-7 du CGPPP :

- Information administrative complémentaire
- Le rapport de clôture de l'enquête administrative.
- Le projet de convention et ses annexes
- Les avis du Préfet Maritime
- L'avis du Commandant de la zone maritime Méditerranée
- L'avis de la Direction Régionale des Finances Publiques
- L'avis du DRASSM
- L'avis de la DREAL PACA
- L'avis du Parc National des Calanques
- L'avis du Maire de Marseille (Direction de la Mer)
- Le procès verbal de la Commission Nautique Locale
- Porter à connaissance déposé par SIPARTECH Mai 2022
- Avis de publicité préalable : parution dans le journal La Provence
(édition du 29/12/2021)
- Avis de publicité préalable : parution dans le journal La Marseillaise
(édition du 20/12/2021)